



## Directive 297 (1970)<sup>1</sup>

# Sauvegarde et réanimation de Venise

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Recommandation 591 \(1970\)](#) relative à la sauvegarde et à la réanimation de Venise, et sa [Résolution 432 \(1970\)](#) sur l'Opération "Sauver Venise";
2. Consciente que le problème de Venise nécessitera dans les années à venir une attention et une vigilance soutenues,
3. Charge sa commission de la culture et de l'éducation:
  - a. de veiller à la mise en oeuvre des textes précités;
  - b. de faire rapport en temps utile sur l'évolution du problème de Venise et de proposer toute nouvelle action qui lui paraîtra opportune.

---

1. 21e séance 26 janvier 1970

